

FORM 4  
(Sections 566, 566.1, 580 and 591)  
HEADING OF INDICTMENT

Canada,  
Province of .....  
(territorial division).

In the (set out name of the court)

Her Majesty the Queen  
against  
(name of accused)

(Name of accused) stands charged

1. That he (state offence).
2. That he (state offence).

Dated this ..... day of ..... A.D. ...., at .....

.....  
(Signature of signing officer, Agent of  
Attorney General, etc., as the case may  
be)

Note: The date of birth of the accused may be mentioned on the information or indictment.

FORM 5  
(Section 487)

WARRANT TO SEARCH

Canada,  
Province of .....  
(territorial division).

To the peace officers in the said (territorial division) or to the (named public officers):

Whereas it appears on the oath of A.B., of ..... that there are reasonable grounds for believing that (describe things to be searched for and offence in respect of which search is to be made) are in ..... at ..... hereinafter called the premises;

This is, therefore, to authorize and require you between the hours of (as the justice may direct) to enter into the said premises and to search for the said things and to bring them before me or some other justice.

Dated this ..... day of ..... A.D. ...., at .....

.....  
A Justice of the Peace in  
and for .....

FORM 5.01  
(Subsection 487.05(1))

INFORMATION TO OBTAIN A WARRANT TO TAKE BODILY  
SUBSTANCES FOR FORENSIC DNA ANALYSIS

Canada,

FORMULE 4  
(articles 566, 566.1, 580 et 591)  
EN-TÊTE D'UN ACTE D'ACCUSATION

Canada,  
Province de .....  
(circonscription territoriale).

Dans (indiquer le nom du tribunal)

Sa Majesté la Reine  
contre  
(nom de l'accusé)

(Nom de l'accusé) est inculpé :

1. D'avoir (indiquer l'infraction).
2. D'avoir (indiquer l'infraction).

Fait le ..... jour de ..... en l'an de grâce .....,  
à .....

.....  
(Signature du fonctionnaire signataire,  
du représentant du procureur général,  
etc., selon le cas)

Note: La date de naissance de l'accusé peut être indiquée sur la dénonciation ou l'acte d'accusation.

FORMULE 5  
(article 487)

MANDAT DE PERQUISITION

Canada,  
Province de .....  
(circonscription territoriale).

Aux agents de la paix de (circonscription territoriale) et à (noms des fonctionnaires publics) :

Attendu qu'il appert de la déposition sous serment de A.B., de ....., qu'il existe des motifs raisonnables de croire que (décrire les choses à rechercher et l'infraction au sujet de laquelle la perquisition doit être faite) se trouvent dans ....., à ....., ci-après appelé les lieux;

À ces causes, les présentes ont pour objet de vous autoriser et obliger à entrer, entre les heures de (selon que le juge de paix l'indique), dans les lieux et de rechercher ces choses et de les apporter devant moi ou devant tout autre juge de paix.

Fait le ..... jour de ..... en l'an de grâce .....,  
à .....

.....  
Juge de paix dans et pour .....

FORMULE 5.01  
(paragraphe 487.05(1))

DÉNONCIATION JUSTIFIANT LA DÉLIVRANCE D'UN  
MANDAT AUTORISANT LE PRÉLÈVEMENT DE  
SUBSTANCES CORPORELLES POUR ANALYSE GÉNÉTIQUE

Canada,